

Nos prochains numéros

*Entrer dans la lecture
Tous poètes !*

Édité avec l'appui de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux ; de la Direction générale des Affaires culturelles du Hainaut et du Fonds national de la Littérature.

Liste des bulletins les plus récents disponibles

- 141-142 *Pédagogie interculturelle*
143-144 *Enseigner la poésie à l'école ?*
145-146 *Cultivons notre français*
147-148 *Le lexique. Voyage à travers les mots*
149-150 *Quelle littérature enseigner ?*
151 *Le point sur le FLE, français langue étrangère*
152-153 *Évaluer les compétences*
154-155 *Évaluons la lecture*
156-157 *La Romanistique*
158 *Informatique et cours de français : les logiciels*
159-160 *À l'école d'Internet*
161-162 *Regards croisés sur les cours de français et d'histoire*
163-164 *Culture littéraire et compétences terminales*
165-166 *De la grammaire avant toute chose...*
167-168 *Rencontre entre le théâtre et l'école*
169-170 *Lettres de Belgique et d'ailleurs*
171-172 *Liaison primaire-secondaire*
173-174 *Le français dans la forêt des langues*
175-176 *Enseigner l'oral*
177-178 *Florilège pour un jubilé*
179-180 *De la paralittérature*
181-182 *Formation initiale et continue des maîtres de français*
183-184 *Des mots et des images 1*
185-186 *Des mots et des images 2*
187 *Simenon, l'enquête ou comment lire Simenon en classe*

(Liste complète : www.sbpf.org/pageCommande.html)

FRANÇAIS 2000

FRANÇAIS 2000 – Janvier 2004 – N° 188-189

52^e année – 7,50 € – n° 188-189 – Janvier 2004 – Bulletin de la Société belge des professeurs de français

FLU

Français langue usuelle

08-00 J'adresse une lettre à mes parents : 1^{er} jet

Chers parents, Mies

~~Nous vous remercions pour votre message et une fête~~
~~que les 1^{ers} organisent.~~

La nous fera plaisir que vous soyez
présent.

~~Nous vous remercions pour cette lettre afin~~
~~de se rencontrer.~~

La fête sera gratuite, Il y'aura
aussi un en-cas.

Les 1^{ers} organiseront une fête.
Nous ~~organiserons~~ une fête afin de se rencontrer
à présenter la classe et l'école.

La revue de la SBPF

SOCIÉTÉ BELGE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS de la Communauté française

Roland DELRONCHE, président honoraire

L'équipe de la SBPF

Jacques LEFEBVRE, président
Hélène ABRAHAM, Jean-François CABILLAU, Luc COLLÈS,
Michèle DUCHENY, Jean-Louis DUFAYS,
Henry LANDROIT, Robert MASSART

Chargés de mission

Michel BERRÉ, Alain BRAUN, Émile CUNET,
Jean-Luc DAVAGLE, Jean-Marc DEFAYS

Pour écrire à la SBPF, s'adresser à
Jacques LEFEBVRE, président, rue Gobiet, 79, 7134 Ressaix
tél. + fax : 064/33 51 87
courriel : jack.lefebvre@belgacom.net

ou à
Robert MASSART, secrétaire
rue de l'Arbre béni, 98, 1050 Bruxelles
tél. : 02/512 85 64
courriel : robert.massart@swing.be

Pour s'affilier à la SBPF ou s'abonner à la revue, s'adresser à
Jean-François CABILLAU, trésorier
avenue du Général de Gaulle, 10, bte 4
1050 Bruxelles
tél. - fax : 02/647 03 57

Site internet : www.sbpf.org

SOMMAIRE

Éditorial (Jacques Lefebvre)	2
Dossier : français langue usuelle	
Présentation (Roland Delronche)	5
Introduction (Luc Collès)	7
La prise en compte de textes fonctionnels dans une collection de manuels (Jean-François Cabillau)	9
L'apprentissage de la langue d'enseignement comme facteur de réussite scolaire (Alain Braun)	18
L'écriture de commentaires de schémas : une opération de transcodage à enseigner (Monique Denyer)	27
Comment analyser et exploiter un texte fonctionnel (Luc Collès)	41
« Osons écrire en classe d'accueil » ou comment enseigner un texte du quotidien en milieu multiculturel (Sonia Bonkowski)	60
La rédaction d'un travail de fin d'études (Michèle Lenoble-Pinson)	69
En guise de conclusion (Michèle Lenoble-Pinson)	76
L'invité du numéro	78
Entretien avec M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire (Jacques Lefebvre et Jean-Louis Dufays)	
Au revoir, M. Doppagne (Robert Massart)	90
Variactualité	92
Une expérience d'enseignement en Pologne (Xavier Dessauzy)	
Pour remettre les idées à l'endroit	97
Les belgicismes existent-ils encore ? (Henry Landroit)	
Vous écrivez ?	101
Clara, la fillette libre des montagnes (Henry Landroit)	
FLE	105
Rencontre avec des collègues étrangers (Hélène Abraham)	
Note de lecture (Luc Collès)	
Formation continue à l'UCL (Luc Collès)	

L'invité du numéro

Entretien avec M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire

Le 18 novembre, M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, accordait une longue interview à Français 2000. Jean-Louis Dufays et Jacques Lefebvre ont relayé, dans leurs questions, ce que vivent leurs collègues. Voici les réponses qui leur ont été données.

Jacques Lefebvre. Monsieur le Ministre, merci de votre accueil. Vous avez été enseignant, nous pensons que vous connaissez les préoccupations actuelles de beaucoup de professeurs de français, mais nous aimerions que vous réagissiez à un certain nombre d'entre elles qui nous semblent particulièrement importantes et urgentes.

Jean-Louis Dufays. Revenons d'abord, si vous le voulez bien, aux résultats de l'enquête PISA. Ceux-ci ont montré, en 2001, qu'en Communauté française, 28 % des élèves de quinze ans éprouvaient de graves difficultés en lecture. Ces chiffres interpellent les enseignants de terrain et les chercheurs. Quels remèdes le pouvoir politique a-t-il apportés ?

Pierre Hazette. Beaucoup de ces élèves, « flashés » devant un texte de dix ou quinze lignes, quelle que soit la discipline, n'arrivent pas à comprendre la consigne, ni à aller au bout de leur lecture. Se pose dès lors le problème de la maîtrise de la langue chez les élèves de six à quatorze ans.

Je ne mets pas en cause les résultats de l'enquête PISA, et Dominique Lafontaine, il y a dix ans déjà, avait signalé, dans le chef de l'élève lisant, des insuffisances de décodage et un manque d'intérêt pour l'apport du texte à sa formation personnelle. Quand on enseigne la lecture, on n'interroge pas assez, on ne stimule pas assez l'élève pour qu'il établisse des connexions de sens (comparaison ou opposition) entre ce qu'il lit et d'autres textes. En outre, parce qu'il ne va pas au bout de la consigne et lit trop lentement, « du bout du doigt », il a un handicap presque insurmontable dans le secondaire, où – je ne m'en plaindrai pas – le support texte reste très important.

De plus, la lecture étant un exercice trop peu fréquent, elle se fait trop lente pour susciter du plaisir. Voilà pour expliquer les piètres performances de nos élèves par rapport à leurs condisciples européens.

JLD. Vous confirmez bien le diagnostic, mais quels remèdes proposez-vous ? Et en particulier, que répondez-vous aux chercheurs qui mettent en cause la répartition très inégale des performances selon les établissements et, du coup, le caractère trop peu hétérogène des écoles de notre Communauté ?

PH. Il existe en effet des écarts atypiques entre les différentes entités considérées par les enquêteurs, phénomène réel et inquiétant. Dans certaines écoles, la langue pratiquée est plus celle de la rue que celle de la « communication dans un milieu d'éducation », comme le disent les Anglais. Sans compter les expressions vulgaires, scatologiques ou à connotation sexuelle... Ce n'est pas un hasard : une enquête menée par l'UCL et l'ULg révèle des incivilités créant un réel malaise dans le travail des enseignants. La langue ne s'épure plus quand on franchit la porte de l'école. La société actuelle évolue. Elle subit l'influence des médias et de la rue. Pour certains élèves, les professeurs sont les seuls, pratiquement, à parler le français sur lequel on se rencontre à un certain niveau de culture. Nos adolescents prennent pour idole un Jean-Pascal, vedette d'une émission qu'on leur présente comme le *nec plus ultra*, et qui dit, devant des millions de personnes : « Ne nous faites pas chier ! » Pourquoi ne parleraient-ils pas ainsi, le lendemain, au professeur ? Et ce n'est pas, dans certains milieux, autour de la table familiale, qu'on va réagir !

Parlons des classes homogènes ou hétérogènes, maintenant. Pourquoi des parents disposant du libre choix de l'école ne choisiraient-ils pas celle qui leur convient, parce que sa discipline, son langage, le comportement de ses élèves sont ceux de la norme ?

JLD. Forcément, c'est la loi du marché...

PH. Je reconnais qu'il y a un problème. Les bons élèves se retrouvent dans les mêmes écoles et les moins favorisés dans d'autres. Tous les parents ne savent pas où il vaut mieux inscrire leurs enfants. Ils le font à l'école la plus proche. Cela ne me réjouit pas. Mais le libre choix des parents est garanti par des textes réglementaires, décrets, législatifs. C'est un des points forts de notre organisation sociale. Si on veut changer cela, il faudra une majorité des deux tiers au Parlement pour modifier la Constitution. Comme ministre responsable de l'enseignement secondaire, je suis mandaté pour faire respecter les textes fondateurs de notre société, pas pour dire à Monsieur X ou Y : « Vous irez à telle école parce qu'elle est plus près de chez vous. »

Je ne suis pas le seul à découvrir le problème. Quand j'étais dans l'opposition, j'ai voté le décret sur les discriminations positives. Je veux bien admettre que tout ne fonctionne pas bien. Je demande par contre qu'on me démontre que la solution des classes hétérogènes est plus efficace et qu'elle respecte la norme constitutionnelle. Je pose en outre la question, sans y répondre : « Des adolescents issus de milieux défavorisés, se retrouvant pour 15, 20, 25 % population obligée d'une école bourgeoise, seraient-ils dans une situation d'intégration plus favorable à leur épanouissement ? N'y aurait-il pas de rejet ? » Je mets en garde contre les positions simplistes de ceux qui, croyant bien faire, vont créer des situations plus perverses que celles d'aujourd'hui.

J.L.D. Votre position est nuancée. Mais les chercheurs en éducation ne préconisent pas des solutions simplistes. Quand des gens comme Christian Maroy ou Dominique Lafontaine analysent le fonctionnement de l'enseignement secondaire en Belgique, ils pointent le problème d'un système éducatif qui se caractérise par une totale absence de régulation pour le choix des parents. Même au risque de susciter des dérives, ne pourrait-on pas envisager une rationalisation à la française ou à l'italienne ?

PH. Je me suis intéressé à la manière dont la France traitait le problème. Dans toutes les revues, on dénonce des manœuvres contournant le prescrit légal. Des familles cherchent à maintenir un milieu plus ou moins fermé, autour de mêmes conceptions de vie en société. Je ne parlerais même pas de valeurs, mais de *comportements* sociaux.

Cependant, je ne voudrais pas donner l'image d'un conservateur que je ne suis pas. Je dis que toute réforme doit être minutieusement étudiée. La générosité n'est pas nécessairement un label de qualité. Il faut mesurer les résultats sur le terrain.

J.L. Précisément, sur le terrain... La réforme des « classes passerelles » paraît utopique !

PH. Attention ! L'exemple des primo-arrivants est-il bon ? Voilà un problème auquel j'ai précisément tenté d'apporter une solution...

J.L.D. Cette réforme, selon nous, va dans le bon sens. Les élèves immigrés allophones qui viennent d'arriver en Belgique sont accueillis dans une « classe passerelle » pour un an avant de réintégrer une classe normale. Mais des acteurs de terrain nous disent : « Un an, c'est trop peu. Ces élèves viennent de trop loin, sur le plan linguistique comme sur le plan psychologique, par rapport aux Belges. » Leur déception est d'autant plus forte que leur espoir était grand.

PH. C'est la première fois que j'entends cela. Quoi qu'il en soit, je vais refaire l'analyse de la réforme des classes passerelles d'après ce que vous dites. Je n'ai pas la prétention, parce que j'ai introduit cette réforme, de dire que c'est la meilleure solution. Mais à Liège, quand j'ai réuni les acteurs des classes passerelles, j'ai constaté chez eux une satisfaction complète, une motivation extraordinaire et, chez les élèves, une volonté formidable de s'intégrer, d'avancer dans la maîtrise de la langue. Ils font des progrès fulgurants. J'ai entendu, à la tribune, un élève kosovar accueilli à l'athénée Victor Horta parler un français à faire pâlir pas mal de nos adolescents purs produits du terroir. J'ai rencontré aussi, lors de la visite de la reine à Schaerbeek, des jeunes primo-arrivants s'exprimant dans une langue dont la qualité m'a impressionné. Par contre, je remarque que des jeunes d'origine turque ou maghrébine étant dans notre cursus d'enseignement secondaire maîtrisent à peine le français.

J.L.D. Pour la plupart, ils ne parlent pas français chez eux.

PH. Le paysage audiovisuel met à la disposition de leurs familles des émissions en turc ou en arabe. À la maison, on parle berbère, arabe ou turc. En rue aussi. Dans la cour de récréation, pour se singulariser, on refait le coup. On ne parle plus français qu'en classe.

J.L. Vous pointez là une situation ingérable où se débattent beaucoup de nos collègues. À ces élèves, qu'on leur demande d'intégrer à la société, ils doivent enseigner avec des objectifs, des méthodes et des moyens conçus pour des francophones natifs. C'est désespérant !

J.L.D. Nous parlions, tout à l'heure, de discriminations positives. N'en faudrait-il pas une pour ceux qui enseignent la langue véhiculaire de l'école et dont le travail, surtout s'il s'exerce dans les classes qui viennent d'être évoquées, est bien plus lourd que celui de la plupart de leurs collègues ? N'est-il pas aberrant que l'horaire du professeur de français soit le même que celui du professeur d'éducation physique, lequel ne corrige pas de travaux écrits ? En plus, nous, professeurs de français, enseignons un savoir linguistique et littéraire, oral et écrit, tout en assumant l'apprentissage de la langue de l'école. Car il nous incombe aussi d'enseigner la langue donnant accès aux mathématiques et aux sciences. Les missions n'étant pas identiques, mettre tous les professeurs sur le même pied, c'est nier le réel ! Ce qu'on appelait, à tort d'ailleurs, *l'heure de bonus*, une heure non prestée en classe et consacrée aux corrections, était un minimum vital.

PH. Vous me rajeunissez de quelques années. Au début des années quatre-vingt, quand il a fallu faire des économies partout, y compris dans l'enseignement, j'étais chef de cabinet. J'avais une connaissance encore

assez fraîche de ce qui se vivait dans les classes. J'ai défendu *l'heure de bonus*. Et puis, quand je suis parti, elle a été supprimée. Personne, au cabinet, ne connaissait comme moi le poids des corrections de dissertations. J'ai enseigné à l'athénée de Waremmé, en même temps qu'un ami et voisin de village. Nous faisions le trajet ensemble. S'il voulait, disait-il, corriger vraiment une dissertation, en indiquant à l'élève là où il avait commis une erreur, cela lui demandait une demi-heure, trois quarts d'heure parfois, pour une copie. Il ne me fallait pas ce temps-là pour corriger une version latine. Aussi, quand je suis arrivé là où on décide, j'ai porté témoignage.

Maintenant, sur la rémunération et la prise en compte de la pénibilité des tâches, j'ai des propositions qui me singularisent face aux organisations syndicales et aux membres du gouvernement. Mais j'ai l'habitude ! Nous devrions reconnaître un indice de pénibilité à certains cours et à certaines situations. Je ne vais pas tout à fait dans votre sens, encore que je puisse vous rejoindre. Un professeur, dans l'enseignement professionnel, ou spécial, ou à discrimination positive, a un travail plus pénible que celui qui donne cours dans le général, au sein d'un athénée rural ou d'un collège de province. J'avais donc proposé, quand j'étais parlementaire, que la pénibilité du travail soit valorisée de 1,2. Ainsi 300 jours prestés dans des conditions pénibles équivalaient à 360 jours dans des conditions normales. Cela avançait les augmentations annuelles et la mise à la retraite. Et j'ai rappelé cette proposition à la table ronde sur la pénurie. Nous péchons par ignorance quand nous traitons tous les enseignants de la même manière. Mais je suis à peu près le seul à le dire. Je ne trouve pas d'écho dans les organisations syndicales. J'en ai parlé à Laurette Onkelinx quand elle avait les compétences que j'exerce. Elle m'a dit que les syndicats refusaient la proposition. Or gouverner, c'est rassembler un consensus aussi large que possible... Je ne dis pas non à votre analyse. Je dis qu'actuellement, il n'y a pas de consensus suffisant pour établir un indice de pénibilité.

JL. J'ai été longtemps maître de stage. J'enseignais au collège de Binche, dans des conditions dont je ne peux pas me plaindre. Beaucoup de stagiaires avaient eu d'excellents rapports avec mes élèves. Ils étaient emballés par le métier. Deux ou trois ans après, ayant fait des expériences douloureuses par exemple dans des établissements « sensibles » de Bruxelles, ils ne voulaient plus enseigner. Quel gâchis !

PH. Pour vous conforter dans votre opinion, passez par ma salle de désignation ! Nous enregistrons, chaque semaine, des démissions dans les écoles de Bruxelles. C'est un problème majeur !

JLD. À vous entendre, vous savez vous montrer courageux face à vos collègues du gouvernement et vous ne craignez pas de ramer à contre-courant. Pouvons-nous compter que vous le ferez également pour *l'heure de bonus* ?

PH. Nous sommes engagés dans des négociations tous azimuts avec les syndicats. Je n'ai aucune difficulté à dire que certains cours généraux et notamment celui de langue maternelle méritent une considération que je leur ai personnellement toujours accordée. Mais je ne lèverai pas seulement l'étendard de *l'heure de bonus*. Il y a aussi les écoles où le travail est plus difficile qu'ailleurs.

JLD. On vient de parler des conditions de travail des professeurs de français. Dans le même domaine, pouvons-nous évoquer un outil pour lequel le pouvoir politique a une responsabilité : le manuel ?

PH. Nous avons organisé un salon du livre scolaire, il y a un an environ. Je suis à la base de la déclaration de politique communautaire où est affirmée la nécessité de rétablir le manuel. Pour moi, une forme actuelle de médiocrité de notre enseignement est due aux photocopies qui se chiffonnent au fond des cartables et à l'absence de matériel scolaire, depuis de longues années.

JLD. La recherche confirme votre propos. Il y a, par ailleurs, des choix politiques nécessaires. L'édition scolaire en Belgique, de diffusion réduite, est en position inconfortable. Vous avez sans doute reçu de la part des éditeurs scolaires d'abondantes demandes de subventions pour les nouveaux manuels qu'ils mettent en place dans la ligne des réformes récentes liées à l'enseignement par compétences. Les écoles, elles aussi, surtout si leurs élèves viennent de milieux défavorisés, attendent de l'aide pour mettre à disposition les livres indispensables et permettre le roulement d'ouvrages de référence, sans faire appel au portefeuille des parents. En France, l'aide aux écoles est un choix politique. En Suisse, dans le canton de Genève, par exemple, le ministère de l'Éducation commande aux éditeurs des milliers de manuels et les met à la disposition des écoles. Nous savons que votre marge de manœuvre budgétaire est limitée, mais pourriez-vous nous dire, à ce propos, ce que vous êtes prêt à faire pour soutenir les éditeurs et les écoles ?

PH. Disons d'abord, sans agressivité, que la pratique de la photocopie a un rendement pédagogique insuffisant. Comme livre, le manuel a l'avantage de provoquer le contact physique de la main et de l'œil avec le texte. C'est déjà fort, pédagogiquement.

Un éditeur sollicité de publier un manuel fait une étude de marché. Or le marché, en Communauté française, est horriblement étroit et de plus.

segmenté. Les manuels inspirés par les programmes de l'officiel et du libre ne sortent pas des mêmes éditions, encore qu'il n'y ait pas compartimentage et que le double choix soit possible. Mais le manuel de géographie correspondant à la pédagogie des compétences, manuel pour la publication duquel la ville de Bruxelles s'est investie – et considérablement – et manuel que j'ai d'ailleurs soutenu, est-il assuré qu'il sortira des écoles de la ville de Bruxelles ?

Le gouvernement, quand il s'est constitué, en 1999, a exprimé un souci positif vis-à-vis du manuel scolaire. Le budget de 2000 se préparait alors. Mais j'ai dû attendre les nouveaux programmes. Comment inciter les éditeurs à travailler avant que les programmes aient été revus ? Ils l'ont été en 2002. Alors, seulement, on a pu espérer que les éditeurs se mettraient au travail pour apporter dans les classes les manuels répondant aux exigences de la pédagogie par compétences.

Je me suis aussi intéressé à un manuel de chimie. Je suis prêt à aider. Mais nous touchons là, sournoisement, au droit commercial européen. Nous sommes dans un système de libre concurrence avec la France dont les éditeurs ne connaissent pas nos problèmes. Le moyen le plus efficace est de mettre de l'argent dans les écoles, ce que nous avons fait, avec peu de résultats, il faut en convenir. Au terme de la décennie, nous aurons remis, en subventions et en crédits de fonctionnement, assez d'argent pour que l'école fasse le choix de renouveler ses bibliothèques de classe. Et pour les restaurer, je n'exclus pas de proposer, quand on négociera la prochaine déclaration de politique communautaire, de leur réserver par décret une partie des nouveaux moyens : qu'une part des crédits de fonctionnement qui vont aux écoles soit affectée aux manuels et permette, d'ici la fin de la décennie, qu'enfin le livre scolaire retrouve sa place dans les bibliothèques de classe.

Concernant les parents, je vois se développer chez les jeunes un marché extraordinaire. Des familles dépensent 75, 100 € par mois pour les communications GSM de leurs enfants, pour des CD et des vêtements de marque. Mais si l'école propose d'aller voir *L'Avare* au théâtre Jean Vilar, dans une mise en scène superbe, ils refuseront ! Si, au début de l'année scolaire, l'école dépense les 40 ou 50 € qu'elle estime nécessaires pour la location de livres, ces parents écrivent au ministre que c'est scandaleux ! On a décalé le centre d'intérêt de la société à un point inimaginable. Je ne suis pas ici pour réformer les mœurs. Je constate.

Qu'on réserve des moyens d'intervention pour des familles qui n'ont pas les moyens de payer la contribution pour la location de livres scolaires, mais qu'on n'en fasse pas une mesure générale, dispensant toutes les

familles de tout investissement dans l'éducation de leurs enfants. Ce serait leur rendre un mauvais service.

JLD. Une mesure qui tient compte de la diversité des situations convient mieux, effectivement. Ceux qui enseignent le français savent que le rapport au livre n'est pas naturel pour bien des familles, dont certaines n'ont aucun livre à la maison. Le livre est un objet symboliquement très marqué. Beaucoup de familles ne sont pas prêtes à l'acheter, pour des raisons psychologiques, culturelles et financières.

PH. Les résultats de l'enquête PISA nous ont amenés à une prise de conscience : que faire pour rendre le goût de la lecture aux adolescents, et comment le faire ? En 2000, j'ai envoyé une circulaire aux écoles : « Attention, les jeunes lisent trop peu. Rouvrez vos bibliothèques. Montrez le chemin des bibliothèques publiques. Agissons ! » Mais cela relevait encore de l'incantation, il fallait faire plus. Alors Geneviève Tilman, ici présente, m'a proposé l'opération « De Vive Voix ». C'était une idée qui, je crois, a pu contribuer à rendre le goût de lire à pas mal d'élèves.

Geneviève Tilman. L'enjeu, il est vrai, était de taille ! Car il s'agissait bien de concevoir une opération où des lecteurs bénévoles accepteraient de partager avec les adolescents leur passion de la lecture. Pour ce faire, nous avons fait appel à Deborah Danblon, spécialiste de la lecture de passage et de la technique de lecture à haute voix, pour former les lecteurs qui acceptaient de se lancer dans l'aventure. La formation dure cinq jours.

Pour commencer l'opération, nous avons compté sur la collaboration d'écoles pilotes à Nivelles et Liège, tous réseaux confondus. La première rencontre a eu lieu le 8 octobre 2002 et ce sont les auteurs en personne qui se sont rendus en classe pour lire des extraits de leurs romans. Présentés comme de futurs lecteurs, ils ont parfaitement rempli leur rôle et ont engendré auprès des jeunes un véritable enthousiasme. Forts de cette expérience, nous avons décidé de poursuivre l'aventure et nous avons créé des synergies entre les bibliothécaires, les enseignants, les élèves et le service de la Promotion des Lettres.

Aujourd'hui, l'opération « De Vive Voix » est en pleine expansion en Communauté française. L'équipe des lecteurs est exceptionnelle et croît de jour en jour. Les écoles qui font appel aux lecteurs sont très satisfaites. Certaines ont, d'initiative, organisé des coins-lectures pendant les temps de midi. Bref, le bilan est très positif !

JLD. M^{me} Tilman vient de parler de formation continue. Depuis longtemps, la SBPF organise deux journées d'étude par an sur des thèmes mobilisateurs. Le nouveau décret qui demande aux enseignants de participer chaque année à trois jours de formation rencontre notre souci

d'apporter aux professeurs des outils adaptés à l'évolution de la didactique, mais nous craignons que l'obligation de répartir ces trois journées entre les formations des réseaux et de l'inter-réseaux n'aboutisse à un saucissonnage peu propice à des apprentissages en profondeur.

PH. Dorénavant, ces formations pourront se faire en trois journées consécutives dans l'inter-réseaux pour une année, en compensant l'année suivante dans le réseau, ou vice-versa.

JLD. Par ailleurs, les projets de formations inter-réseaux viennent seulement d'être communiqués aux écoles, et dans une présentation très sommaire, alors que des programmes précis avaient été mis au point depuis des mois...

PH. Je dois vous demander un peu d'indulgence. L'Institut de formation en cours de carrière (IFC) que dirige très bien M^{me} Hicter, mis en place l'an passé, n'en est encore qu'à ses balbutiements. Il a eu de gros problèmes juridiques à régler : la participation au Conseil d'administration de responsables de formation qui ne pouvaient délibérer sur le choix des formateurs.

JLD. Il reste alors à faire en sorte que ce lieu rapproche réellement les réseaux ; or, la méfiance que semblent afficher les deux principaux réseaux à son égard laisse craindre qu'à l'inverse, il ne renforce les vieux clivages. Peut-être pourriez-vous donner des consignes de fluidité pour favoriser une interprétation plus large et plus souple du décret ? Autre question : les deux journées d'étude annuelles de la SBPF, association parfaitement pluraliste, ne pourraient-elles pas figurer parmi les formations reconnues ?

PH. Comme formation non obligatoire, assurément. Comme formation obligatoire, je ne puis le décider en ma qualité de ministre. Vous devez vous adresser à M^{me} Hicter. Je peux soutenir votre demande qui me paraît tout à fait fondée.

JL. La journée d'étude consacrée à Simenon, pour laquelle vous nous avez aidés financièrement et où nous avons pu offrir aux participants un sac cadeau rempli d'outils didactiques, a rassemblé 125 participants. Nous aimerions poursuivre dans cette voie. Nous avons un projet de collaboration avec le Théâtre-Poème pour notre journée d'étude du 27 mars 2004, « Tous poètes ! », afin de créer une dynamique nouvelle dans l'enseignement de la poésie. La journée s'achèverait par un récital interactif...

JLD. Mais pour organiser cela, tant que nos journées d'étude ne sont pas reconnues comme des formations à part entière, nous manquons de moyens.

PH. Si cela concerne l'année budgétaire 2004, je devrais pouvoir vous aider.

JL. Merci beaucoup. C'est vrai que ces journées d'étude représentent un enjeu important. Nous défendons la qualité de l'enseignement du français et, quand nous allons en mission à l'étranger, nous montrons l'expertise des didacticiens de la Communauté française, dans une relation d'échange avec nos collègues étrangers, avec des moyens plus modestes que les Français, mais avec des résultats dont nous n'avons pas à rougir.

JLD. Par rapport aux autres pays de la Francophonie, nous avons, de manière volontariste au début, adopté des réformes, par exemple pour l'orthographe. Quelle est sur ce point la position de votre administration ? En Communauté française, préconisez-vous la nouvelle orthographe ?

PH. Je suis heureux que vous abordiez ce sujet important, fondamental ai-je failli dire. Comparez le français à l'anglais. Celui-ci n'a pas le contrôle de l'Académie et, à première vue, cherche la facilité, dans ses conjugaisons et par sa créativité lexicale. Par la suite, on constate que c'est une langue très nuancée. Prenez l'espagnol, contrôlé, lui, par une Académie. L'accord du participe passé ne pose aucun problème. Alors que, selon Marc Wilmet, de la première à la dernière année de l'enseignement obligatoire, on consacre chez nous quatre-vingts heures à l'accord du participe passé, heures qui seraient bien plus rentables dans l'apprentissage de la concordance des temps et de l'emploi du subjonctif par lesquels s'expriment des nuances. Quand j'avais la responsabilité des arts et des lettres et la défense et l'illustration de la langue française, j'avais établi un dialogue avec Marc Wilmet, dont la *Grammaire critique du français* m'avait intéressé. Nous gagnerons à simplifier un certain nombre de règles d'accord. Il faut quitter l'attitude du puriste qui ne prétend pas rendre aux autres plus facile l'usage de sa langue. Ça ne me gênerait pas, personnellement, que le participe passé reste invariable, à la mode espagnole.

L'expansion coloniale a diffusé le français, d'autres langues concurrentes se parlent dans le monde. Et même au sein de la Francophonie, nous excluons des utilisateurs qui n'ont pas ce niveau de compréhension qui sera celui d'une culture bien assise. Et puis, nous nous étonnons que la langue de l'école ne soit pas celle de la rue ! Vous l'avez compris, je ne suis pas un adepte de la vulgarité langagière, mais faut-il être surpris si des jeunes utilisent la langue de la rue, étant donné la complication de la langue de l'école ?

JLD. C'est vrai, mais les usagers, surtout en Belgique où ils ont souvent un sentiment d'infériorité et d'insécurité langagière, ont besoin de normes, définies par des autorités linguistiques et par le pouvoir politique.

PH. Je ne refuse pas cette responsabilité, mais on ne réforme pas une langue par décret, comme les colonels grecs, qui ont voulu rétablir le grec classique ! Il faut d'abord une prise de conscience de ceux qui peuvent s'exprimer sur la question, un travail de réflexion et de préparation dans les cercles universitaires, au Conseil de la langue, dans des associations comme la vôtre.

JLD. Le Conseil de la langue pourrait avoir l'aval de beaucoup d'enseignants s'il affichait clairement ses positions et était soutenu par le pouvoir politique.

JL. L'enseignement de la langue, avec les priorités que cela implique, n'est-il pas à repenser dans son ensemble ? Depuis plus de trente ans, la linguistique et la didactique ont fait d'importantes découvertes qui ont inspiré une foule d'expériences et de manuels. Mais il en résulte parfois une sorte de babélisme terminologique et de confusion méthodologique. A-t-on fait un véritable bilan ? A-t-on jeté un pont entre la recherche et l'enseignement ? Leurs finalités ne sont pas les mêmes. Un manuel de grammaire n'est pas le résumé d'un traité de linguistique. Les enseignants constatent que les élèves maîtrisent mal le vocabulaire, particulièrement précis en français, et la syntaxe, alors que c'est le génie d'une langue. Alors, imaginez un élève, je ne dirai pas devant une phrase de Mallarmé ou de Proust, mais face à une phrase de cinq lignes, bien construite, exprimant une idée complexe, il est perdu... Alors, s'il s'agit de faire de l'analyse littéraire, quelle que soit la méthode de référence, ça devient impossible... Pour ceux qui ne suivent plus de cours de latin, il faut un substitut. Par exemple, en vocabulaire, il conviendrait d'apprendre certains radicaux, préfixes et suffixes, et d'impulser un esprit d'analyse puis de synthèse.

PH. En vous écoutant, je me revois, au tableau, devant une période cicéronienne, montrant, par des flèches, comment elle s'articule... Quelle richesse pour la compréhension de la langue ! Si j'osais, je serais iconoclaste au dernier degré. Je dirais : revenons aux 78 pages de Lhomond. En 78 pages, il a formé des générations et des générations de Français. La linguistique a apporté des choses, mais elle a aussi détruit – et on ne le lui reprochera pas – un certain nombre de certitudes toutes faites et probablement fausses, mais qui étaient pour l'apprentissage de la langue tellement commodes. Le résultat est que nous avons considéré, pendant tout un temps, nos classes comme des laboratoires.

Cela nous ramène à l'enquête PISA. Quand les élèves ne comprennent pas des consignes, c'est une analyse textuelle qui ne se fait pas parce qu'ils ne vont pas jusqu'au bout de la lecture. En mathématique, ils ne conceptualisent plus le problème pour le transposer en formules. Ils savent résoudre l'opération, mais ne voient pas où le texte conduit en termes d'opérations mathématiques.

JLD. Il me semble que nous avons ainsi fait un large tour d'horizon des questions qui dépendent de votre ministère et qui intéressent au premier chef les professeurs de français. Merci, Monsieur le ministre, pour le temps que vous avez accepté de nous consacrer. Nous ne doutons pas que nos lecteurs liront vos propos avec le plus grand intérêt !

*Entretien recueilli par Jean-Louis Dufays et Jacques Lefebvre
et transcrit avec l'aimable collaboration de Colette de Pierpont*

(Ce texte applique les recommandations orthographiques de l'Académie française)

Grand concours mondial de TV5

« Votre ville au centre du monde »

Pour TV5, « le centre du monde est partout ». Et si c'était votre ville ?

Relevez ce défi et participez au 6^e concours mondial lancé à l'occasion du XI^e congrès mondial des professeurs de français, qui se tiendra à Atlanta, aux États-Unis, du 17 au 23 juillet 2004.

TV5 et ses partenaires, la FIPF, le CAVILAM, le CIEP, avec la participation des éditions Hachette-Français langue étrangère, proposent aux classes du monde entier de faire découvrir leur ville en s'inspirant du site « Cités du monde ».

Ce concours est ouvert aux classes de tout niveau et de tout âge.

Les dossiers devront être envoyés avant le 15 avril 2004.

L'aventure commence aujourd'hui sur www.tv5.org/enseignants, où vous découvrirez pourquoi, comment, quand participer, et quels sont les prix et récompenses à la clé.

Vous pouvez télécharger le communiqué complet annonçant le concours et le distribuer à vos collègues à l'adresse suivante :

http://www.tv5.org/TV5Site/enseignants/lettre_liste.php